

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 22 février 2023, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 16 février 2023

**PRESENTS :** Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Sylvain DUPLAY - Jocelyne PIZOT-GAGNAL – Julien BONNETON – Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :** MM. Ludivine VIOLOT - Eric GALLOT - Marlène DI PIAZZA-TALLON - Jean-Claude DELARBRE - Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE

**PROCURATIONS :**  
Mme Ludivine VIOLOT à Mme Mireille GILBERTAS  
M. Eric GALLOT à M. Xavier MULLER  
Mme Marlène DI PIAZZA-TALLON à Mme Martine NEDELEC  
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Alain SARTRE  
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON  
Mme Sarah VALLUCHE à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Viviane NEEL

## FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC CAP MUSIQUE

Par délibération du 9 février 2022, une convention triennale a été signée avec l'association Cap musique. Dans le cadre de cette convention, il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens. Celle-ci vient préciser pour 2023 le détail de la subvention qui sera versée à l'association pour l'année scolaire 2022-2023 dans le cadre de ses activités d'école de musique.

L'association s'engage, en contrepartie du versement de cette subvention, à développer une activité d'enseignement de la musique. Elle s'engage également à réaliser des interventions auprès des classes élémentaires publiques de la commune, ces animations musicales faisant l'objet d'une facturation spécifique, au tarif heure année de 1 980,84 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Le montant total de la subvention pour 2023 s'élève à 48 289 €. Elle sera versée en deux parts :

- 30 289 € au mois de mars 2023
- 18 000 € au mois de septembre 2023

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022-016 du 9 février 2022 portant approbation de la convention triennale avec Cap Musique,

Vu le projet de convention joint à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2023 avec Cap Musique,
- **AUTORISE** Madame la Maire à la signer

<b>ADOPTE PAR</b>	POUR	: 20
	CONTRE	: 5
	ABSTENTIONS	: 4

Pour extrait certifié conforme,  
Sorbiers , le 23 février 2023

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.